REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : Landes

NOMBRE DE MEMBRES

Qui ont pris

par à la

délibération

En

exercice

15

Afférents au

Conseil

Municipal

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GAMARDE LES BAINS

Séance du 4 avril 2024

l'an deux mille vingt quatre et le 4 avril

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents: Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, et Julien Lageste

Excusés: Mrs Denis Lacape, Pierre Lanquetin et Adelino Machado

Absents: Mme Patricia Roudaut et M. Jean-Marc Castets

Procurations: Pierre Lanquetin à Sophie Despériès Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Julien Lageste

Date d'affichage 25.03.2024

Date de la convocation 25.03.2024

Objet de la délibération

Subvention exceptionnelle AGMF

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'Association Gamardaise de Modélisme Ferrovière (AGMF) pour soutenir un projet.

En effet, en 2024, l'AGMF prévoit d'organiser un premier salon régional du modélisme en terre de Chalosse, qui comprendra du ferroviaire, avec 5 clubs de la Nouvelle Aquitaine, un stand de la Fédération Française de Modélisme, mais aussi d'autres disciplines, avions, camions, bateaux, buggies, et des figurines ou dioramas historiques. Ce salon se tiendra le samedi 16 et dimanche 17 novembre.

Au vu des dates de ce salon, il est proposé d'en rediscuter lorsque le projet sera plus avancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de reporter la décision de cette subvention exceptionnelle lorsque le projet sera abouti
- Charge Monsieur le Maire de demander à l'association de renouveler sa demande à ce moment-là.

Secrétaire de séance, Julien LAGESTE Jagest Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus J. CURUTCHET, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

10 avril 2024

Et publication du

10 avril 2024